



1991-2021

30 ans d'action au service des consommateurs européens

La catégorie «Consommateurs et environnement»



Comité économique
et social européen

Contenu

Le mot des porte-parole conjoints de la catégorie	1
Présentation de la catégorie «Consommateurs et environnement»	2
Avis clés du CESE, proposés par les membres de la catégorie	3
NAT/764 — Développer des synergies entre les différentes feuilles de route pour l'économie circulaire	3
NAT/712 Justice climatique	4
NAT/685 — Pour la prise en compte du «nudge» dans les politiques européennes	5
INT/784 — L'économie de la fonctionnalité.....	6
NAT/681 — La politique de l'UE en matière de biodiversité	7
INT/686 — La consommation collaborative: un modèle de développement durable pour le XXI ^e siècle	7
CCMI/112 — Durée de vie des produits et information du consommateur	8
INT/629 — La participation des associations de consommateurs à l'établissement et au fonctionnement du marché unique	9
INT/348 — Actions collectives dans le domaine du droit communautaire de la consommation	10
REX/196 — Commerce éthique et dispositifs visant à apporter une garantie aux consommateurs.....	11
Une liste plus complète des avis proposé par les membres de la catégorie.....	13
Le mot du président du Groupe «Diversité Europe» du CESE.....	16



Le mot des porte-parole conjoints de la catégorie

Bernardo Hernández Bataller et Thierry Libaert

Depuis sa création en 1991, les objectifs de la catégorie «Consommateurs et environnement» du Comité économique et social européen (CESE) sont restés inchangés. Il s'agit d'influer sur l'ensemble des avis du CESE pour que les intérêts des associations de consommateurs et de protection de l'environnement y soient à chaque fois pris en compte, de mieux faire dialoguer les consommateurs et les environnementalistes, et de promouvoir des avis reliant les enjeux de consommation à ceux des questions environnementales.



L'une des préoccupations de la catégorie a été de veiller à ce que les modifications législatives adoptent une approche favorable au crédit dit «responsable»; elle a en particulier œuvré à l'élaboration de règles communes de l'UE régissant le surendettement des consommateurs.

Nos avis ont été nombreux et ils ont concerné toutes les grandes questions liées à la consommation et à l'environnement. Mais ce dont nous sommes le plus fiers est d'avoir pu promouvoir des avis innovants, porteurs de larges consensus et suivis d'effet par les institutions européennes.

Même s'il est difficile d'établir un palmarès de nos meilleurs avis, les pages qui suivent présentent quelques-uns des avis que nous jugeons les plus significatifs. Une de nos avancées reconnues par tous est d'avoir pu modifier l'approche strictement industrielle de l'économie circulaire basée sur l'écoconception en amont et le recyclage en aval pour intégrer le rôle central des pratiques de consommation. L'économie de fonctionnalité qui vise à promouvoir l'usage de produit et non sa possession, l'économie du partage, la consommation collaborative et la lutte contre l'obsolescence programmée ont ainsi été l'objet de nos travaux et fournissent aujourd'hui une vision beaucoup plus complète de l'économie circulaire.

Les enjeux sont fondamentaux. D'abord parce que c'est par les pratiques quotidiennes des consommateurs que l'Europe réussira à atteindre ses objectifs de lutte contre le dérèglement climatique. Ensuite, parce que si nous voulons réconcilier l'Europe avec ses citoyens et éviter des résurgences populistes, il est impératif de montrer que l'Union européenne ne vise pas seulement à réguler les grands mécanismes économiques et financiers, mais également à protéger ses consommateurs dans leur quotidien.

Présentation de la catégorie «Consommateurs et environnement»

La catégorie «Consommateurs et environnement» est actuellement composée de membres qui sont tous issus du groupe «Diversité Europe» (groupe III), et qui sont essentiellement membres d'organisations représentant les consommateurs et l'environnement ou experts dans ces domaines.

L'objectif principal de la catégorie est de débattre des propositions de textes qui sont préparées par la Commission européenne et de veiller à ce que les droits des consommateurs et la protection de l'environnement soient pris en considération dans tous les travaux du CESE. La catégorie est un lieu d'échange entre les participants sur les politiques mises en œuvre dans les États dont ils sont membres.

La catégorie participe activement à la préparation d'un des événements le plus importants organisé chaque année par le CESE en ce qui concerne la défense des consommateurs: [la Journée européenne du consommateur](#).¹

Le secrétariat de la catégorie est assuré par le groupe «Diversité Europe».



¹ CESE, Les consommateurs - Related Events: <https://www.eesc.europa.eu/fr/policies/policy-areas/consumers/events>

Avis clés du CESE, proposés par les membres de la catégorie

NAT/764 – Développer des synergies entre les différentes feuilles de route pour l'économie circulaire

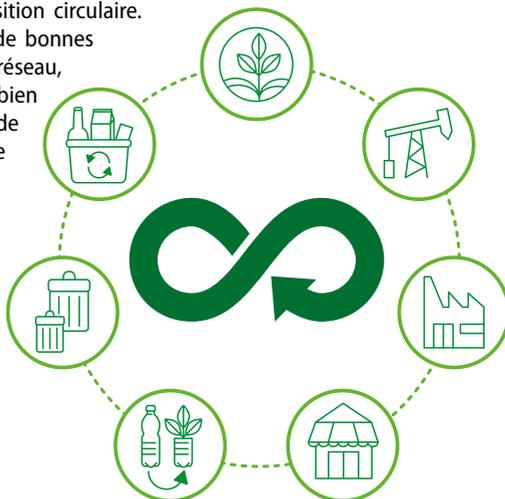
Rapporteur: M. Cillian LOHAN (IE – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 26 septembre 2019

La première phase de l'économie circulaire a rencontré un énorme succès. Le secteur des entreprises, en particulier, s'approprie actuellement le concept: les sociétés privées entrent en scène devant le potentiel des activités basées sur un modèle d'économie circulaire, et devançant même les décideurs politiques en la matière. L'économie circulaire constitue un moyen pratique d'atteindre des objectifs stratégiques plus larges à l'échelle internationale, tels que les objectifs de développement durable définis par les Nations unies et les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris. Elle peut aussi contribuer au plan mondial d'action pour le climat en favorisant la participation active des acteurs non étatiques, y compris les gouvernements locaux et régionaux et les organisations de la société civile représentées par les trois groupes du CESE.

La plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire (PAEEC) et son groupe de coordination, en s'appuyant sur le site web de la PAEEC pour faire office de pôle d'information, ont un rôle majeur à jouer dans la concrétisation des prochaines étapes et la mise en œuvre de la transition circulaire.

La plateforme offre également de bonnes possibilités de mise en réseau, encourage les synergies et est bien placée pour créer un modèle de feuille de route pour l'économie circulaire qui pourrait être accessible gratuitement.



NAT/712 – Justice climatique

Rapporteur: M. Cillian LOHAN (IE – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 18 octobre 2017

Le CESE considère que les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement propre et sain, et d'attendre des pouvoirs publics qu'ils agissent sur les moteurs du changement climatique. Le CESE plaide pour l'élaboration d'une charte européenne des droits climatiques qui récapitule les droits des citoyens de l'Union et de la nature dans le contexte des défis liés au changement climatique, et il encourage les institutions de l'UE et les pouvoirs publics nationaux à se pencher sur l'application des principes de justice climatique à tous les niveaux.

Les systèmes de production et de consommation doivent évoluer de manière à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer. La consommation alimentaire durable doit commencer en amont, au stade de la préparation des sols et de la gestion des systèmes naturels pour fournir les éléments de base de l'alimentation; le CESE souligne dès lors la nécessité d'élaborer une directive cadre sur les sols. Les consommateurs ont besoin de solutions de remplacement durables et éthiques qui ne se traduisent pas par une baisse significative de confort ou de qualité en matière de service ou d'accessibilité.

Si de nouveaux modèles économiques tels que l'économie numérique, collaborative ou circulaire offrent des solutions de remplacement, des investissements publics sont également nécessaires pour garantir que des infrastructures et des aides appropriées soient à la disposition des consommateurs pour leur permettre de faire le choix d'un mode de vie à faibles émissions de carbone, y compris une aide pour couvrir les coûts plus élevés de biens et de services éthiques et durables.

Le CESE réitère son appel en faveur d'un Observatoire européen de la pauvreté énergétique réunissant les parties prenantes concernées pour définir des indicateurs européens en la matière, et veiller à ce que chacun puisse disposer d'une énergie propre, abordable et accessible.



NAT/685 – Pour la prise en compte du «nudge» dans les politiques européennes

Rapporteur: M. Thierry LIBAERT (FR – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 15 décembre 2016

De manière générale, l'avis encourage l'approche du nudge (coup de pouce) en complément des outils traditionnels des politiques publiques. Il met en évidence les évolutions récentes qui ont eu lieu dans ce domaine, notamment la création d'unités nudge dans plusieurs pays, dont les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, ainsi qu'à la Commission européenne.

L'avis encourage l'utilisation des nudges dans les politiques publiques en complément des outils traditionnels, et notamment lorsque les nudges permettent de répondre à des objectifs liés au développement durable, qu'ils soient environnementaux, sociaux, ou d'autre nature; favorise l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les nudges ainsi que la recherche interdisciplinaire sur les nudges; définit des méthodologies et des règles déontologiques en matière d'utilisation des nudges, notamment pour garantir la transparence, la liberté de choix pour les personnes et la fiabilité des informations sur lesquelles sont fondés les nudges, et en évitant toute approche qui tendrait à culpabiliser les individus; enfin, il envisage l'organisation au CESE des premières «Journées européennes des nudges».

L'avis a été examiné en plénière lors du débat sur les nouveaux modèles économiques durables en présence du vice-président de la Commission européenne, M. Jyrki Katainen.



INT/784 – L'économie de la fonctionnalité

Rapporteur: M. Thierry LIBAERT (FR – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 15 décembre 2016

Le CESE exprime son souhait de voir la société entrer dans une transition économique pour passer d'une phase de surexploitation des ressources et de gaspillage vers une phase plus durable, axée sur la valorisation plus de la qualité que de la quantité, et plus intensive en emplois. Le CESE recommande que les États membres et les parties prenantes promeuvent la consommation responsable, avant tout au cours de la phase d'éducation, en mettant l'accent sur l'économie de la fonctionnalité. Il recommande également d'accélérer les recherches et les réalisations concernant de nouveaux modes de production et de consommation en lien avec l'économie de la fonctionnalité, tels que l'écoconception des produits, l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie du bien commun.

Un paquet législatif européen permettrait de structurer les offres d'économie de la fonctionnalité, en lien notamment avec les problématiques nouvelles de consommation — la consommation collaborative, l'obsolescence, la compréhension de ces modèles par le consommateur, et un contexte juridique et fiscal plus favorable aux entreprises innovantes. Si elle est régionalisée, l'économie de la fonctionnalité pourrait être utile pour mettre en valeur les atouts des territoires, sortir de la standardisation de la production de masse, en partie responsable du désenchantement de la consommation actuelle, et prendre en compte l'ensemble des externalités du système productif.

Pour faire face à la transition fondamentale vers un nouveau modèle économique avec des conséquences majeures et systémiques dans de nombreux domaines, il est recommandé qu'une nouvelle structure transversale permanente soit créée au sein du CESE pour analyser ces développements.



NAT/681 – La politique de l’UE en matière de biodiversité

Rapporteur: M. Lutz RIBBE (DE – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 5 septembre 2016



Le CESE met en avant les appréciations portées par la Commission sur l’importance de la protection de la biodiversité, qui est comparable à celle de la préservation du climat. Son enjeu ne se limite pas à sauvegarder des espèces animales et végétales mais consiste bel et bien aussi à préserver les bases mêmes de l’existence humaine.

Le CESE appelle de ses vœux l’application immédiate des directives «Oiseaux» et «Habitats», ainsi que de la directive-cadre sur l’eau qui, selon lui, contribuerait fortement à améliorer la protection de la biodiversité.

Il est grand temps que les États membres définissent les besoins financiers réels qu’exige la mise en œuvre de la législation européenne et que la Commission mette à disposition les ressources nécessaires. Étant donné que le financement de la protection de la biodiversité au titre du second pilier de la PAC apparaît avoir échoué, le CESE demande la création d’un poste budgétaire distinct qui devra servir à financer le réseau Natura 2000.

INT/686 – La consommation collaborative: un modèle de développement durable pour le XXI^e siècle

Rapporteur: M. Bernardo HERNANDEZ BATALLER (ES – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 21 janvier 2014

L’émergence de la consommation collaborative ou participative, étant donné sa complexité et l’importance qu’elle a prise, exige que les institutions concernées, à partir d’études précises, s’attellent à la tâche de réglementer et d’ordonner les pratiques qui se développent dans ce secteur, afin d’établir les droits et les responsabilités de tous ses acteurs. Il faudrait aussi créer une base de données et d’échanges d’expériences et de bonnes pratiques en matière de consommation collaborative ou participative, qui serait accessible à tous les consommateurs. La Commission pourrait parallèlement lancer des campagnes de sensibilisation et d’information sur la consommation collaborative ou participative.



CCMI/112 – Durée de vie des produits et information du consommateur

Rapporteur: M. Thierry LIBAERT (FR – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 16 octobre 2013

Le CESE émet le souhait d'une interdiction totale des produits pour lesquels la défectuosité est calculée afin de provoquer la fin de vie de l'appareil. Le CESE recommande aux entreprises de faciliter les réparations de leurs produits. Cela devra être réalisé autour de trois axes: un axe de possibilité technique, ensuite en maintenant la possibilité aux consommateurs de se procurer les pièces de rechange dans un délai de cinq ans après l'acquisition. Enfin, l'achat du produit devrait être accompagné d'une notice détaillant les possibilités de réparation et le mode d'emploi de celles-ci. Écartant la voie de réglementation contraignante, le CESE encourage les démarches volontaires de certification. Le CESE estime que l'amélioration de la qualité et de la durabilité des produits manufacturés sera créatrice d'emplois pérennes en Europe et doit donc être encouragée. Le CESE préconise l'affichage de la durée de vie estimée des produits afin que le consommateur puisse faire le choix de l'acquisition en toute connaissance de cause. Il préconise l'expérimentation volontaire de l'affichage d'un prix à l'année estimée de durée de vie pour inciter à l'acquisition de produits durables.

Le CESE estime utile de mettre en place un système garantissant une durée de vie minimale des produits achetés et propose d'étendre le dispositif de garanties lié aux achats par une garantie minimale de fonctionnement, les réparations étant alors à charge du producteur. Un paquet législatif harmonisé est nécessaire. Le CESE recommande que les États membres encouragent la consommation responsable. De manière plus générale, le CESE préconise d'accélérer les recherches et réalisations en vue de lutter efficacement contre l'obsolescence programmée.

Cet avis est particulièrement remarquable puisqu'il constitue le 1^{er} texte émanant d'une organisation de l'Union Européenne à se prononcer sur la lutte contre l'obsolescence programmée. Cet avis servira de base à la résolution du Parlement Européen sur le même sujet, voté le 4 juillet 2017.



INT/629 – La participation des associations de consommateurs à l'établissement et au fonctionnement du marché unique

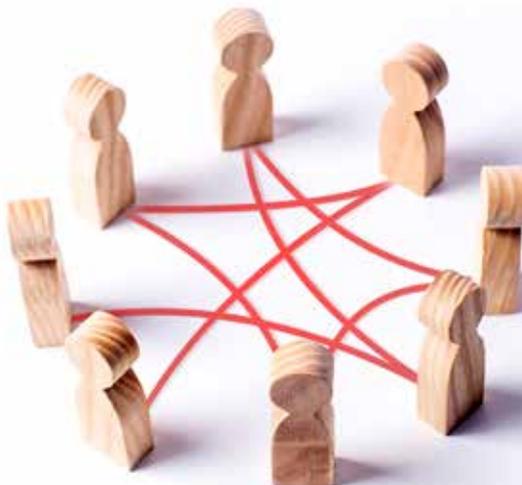
Rapporteur: M. Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (ES – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 14 novembre 2012

Le CESE appelle la Commission à prendre l'initiative afin de parvenir à des exigences minimales communes concernant les organisations de consommateurs et les droits qui doivent leur être reconnus (par exemple leur droit à être consultées et à être entendues).

Le Comité estime que la Commission devrait inciter les États membres et les autorités réglementaires nationales à promouvoir la transparence, l'information et la prise de décision en encourageant la discussion des intérêts en jeu et en soutenant la discrimination positive en faveur des organisations représentatives des intérêts des consommateurs afin qu'elles participent sur un pied d'égalité avec les acteurs économiques aux forums de discussion et aux organes consultatifs de l'autorité régulatrice.

Il existe également d'énormes disparités dans l'accès à l'information et à la connaissance du fonctionnement des marchés des services d'intérêt économique général.



INT/348 – Actions collectives dans le domaine du droit communautaire de la consommation

*Rapporteur: M. Jorge PEGADO LIZ (PT – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 13 février 2008*

Le CESE a toujours été partisan de la définition, au niveau communautaire, d'une action de groupe dont le but serait l'obtention d'une réparation effective de dommages dans le cas de violation des droits collectifs ou diffus. Une telle action compléterait utilement la protection déjà offerte par les voies de recours tant alternatives que judiciaires dont notamment l'action en cessation.

Le CESE considère que l'institution d'une action de groupe au niveau européen permettrait un renforcement de la protection des consommateurs leur rendant plus aisée et efficace la façon de faire valoir leurs droits en justice et ainsi assurant une application plus effective de la législation communautaire et répondrait au principe fondamental du droit à un recours effectif devant un tribunal impartial, droit garanti par la Charte européenne des droits fondamentaux.

Le CESE se propose de contribuer à cette réflexion avec des suggestions concrètes sur le régime juridique d'une telle action de groupe, en tenant compte des systèmes nationaux en vigueur dans les pays européens, des expériences d'autres pays ayant développé de telles actions et des principes énoncés dans la recommandation du Conseil des ministres de l'OCDE sur le règlement des litiges de consommation et leur réparation.



REX/196 – Commerce éthique et dispositifs visant à apporter une garantie aux consommateurs

Rapporteur: M. Richard ADAMS (UK – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 26 octobre 2005

Le présent avis porte sur l'analyse de l'efficacité du commerce éthique et l'identification, chaque fois que cela est possible, d'approches, d'outils, de mécanismes, de mesures d'encouragement et d'un cadre juridique efficaces et rentables. En utilisant une série de mécanismes fondés sur la connaissance, le commerce éthique peut informer à la fois le fournisseur et le producteur de biens et de services et stimuler une action à l'échelon du marché et une réaction des consommateurs. Une activité de ce type est liée à la stratégie de Lisbonne, tout en constituant une contribution aux objectifs de développement du millénaire.

L'étendue du champ d'application du commerce éthique est vaste et inclut l'étiquetage dans le domaine du commerce équitable, les normes de travail et les codes de conduite dans la chaîne de production, les systèmes garantissant la transparence dans le cadre des services financiers ou des industries extractives, les normes en matière d'alimentation biologique et divers systèmes de protection de l'environnement. L'avis examine d'un point de vue critique les exigences auxquelles de tels dispositifs doivent se conformer pour être efficaces.



La catégorie «Consommateurs et environnement» a développé au fil des années divers avis sur:

- le commerce équitable;
- l'hypersensibilité électromagnétique;
- l'utilisation des énergie renouvelables;
- la précarité énergétique;
- le surendettement;
- les prêts hypothécaires;
- ...



La crise des subprimes, le BREXIT, les affaires sanitaires comme celle de la viande de cheval dans les lasagnes, le DIESELGATE, le PTCI, l'AECG, le scandale des différences de qualité de produits identiques vendus dans les pays de l'Est et de l'Ouest et bien d'autres questions ont mobilisé les représentants des consommateurs de multiples pays pour défendre les droits des citoyens de l'UE.

La catégorie continue à relever de nouveaux défis: elle se penche sur les questions de l'énergie citoyenne, les coopératives énergétiques, les prosumers, etc.

Une liste plus complète des avis proposé par les membres de la catégorie

NAT/788 — Vers une participation structurée des jeunes sur le climat et la durabilité

*Rapporteur: M. Cillian LOHAN (IE – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 20 février 2020*

INT/882 — Les consommateurs dans l'économie circulaire

*Rapporteur: M. Carlos TRIAS PINTÓ (ES – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 17 juillet 2019*

NAT/736 — Faciliter l'accès au financement de l'action climatique pour les acteurs non étatiques

*Rapporteur: M. Cillian LOHAN (IE – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 12 décembre 2018*

INT/846 — Confiance, respect de la vie privée et sécurité pour les consommateurs et les entreprises dans l'internet des objets

*Rapporteur: M. Carlos TRÍAS PINTO (ES – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 19 septembre 2018*

TEN/660 — Les effets d'une nouvelle structure d'approvisionnement en énergie neutre en carbone, décentralisée et numérique

*Rapporteur: M. Lutz RIBBE (DE – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 11 juillet 2018*

INT/793 — Un agenda européen pour l'économie collaborative

*Rapporteur: M. Carlos TRIAS PINTÓ (ES – Groupe «Diversité Europe»)
Corapporteur: M. Mihai MANOLIU (RO – Groupe «Employeurs»)
Adopté: 15 décembre 2016*

TEN/559 — Hypersensibilité électromagnétique

*Rapporteur: M. Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (ES – Groupe «Diversité Europe»)
Adopté: 21 janvier 2015*

INT/732 — La fragilité des consommateurs face aux pratiques commerciales dans le marché intérieur

Rapporteur: M. Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (ES – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 15 octobre 2014

INT/726 — Protection des consommateurs et traitement approprié du surendettement pour prévenir l'exclusion sociale

Rapporteuse générale: Mme Reine Claude MADER (FR – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 29 avril 2014

ECO/297 — Éducation financière et consommation responsable de produits financiers

Rapporteur: M. Carlos TRIAS PINTÓ (ES – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 14 juillet 2011

SOC/265 — Le crédit et l'exclusion sociale dans la société de l'abondance

Rapporteur: M. Jorge PEGADO LIZ (PT – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 25 octobre 2007

NAT/262 — Grande distribution – Tendances et conséquences pour les agriculteurs et les consommateurs

Rapporteur: M. Frank ALLEN (IE – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 7 avril 2005

INT/155 — L'éducation des consommateurs (Avis d'initiative)

Rapporteur: M. Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (ES – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 26 mars 2003

NAT/065 — Recours au principe de précaution (Avis d'initiative)

Rapporteur: M. Adrien BEDOSSA (FR – Groupe «Diversité Europe»)

Adopté: 12 juillet 2000

European Commission
 Directorate-General for Economic and Financial Affairs
 "Consumers and Environment" Category
Poissons d'élevage:
 Quels impacts pour la santé des consommateurs?
 "Consumers and Environment" Category
Farmed fish:
 The impact on the health of consumers and the environment
14.02.2014
 10h00 - 16h00 | 10:00 am - 16:00 pm
 Salle/Room VM3 | 2^e étage/2nd floor
 Van Maelstede Building
 Rue de la Woluwe 1 - 1050 Brussels

Group of "Vehicle Emissions"
Consumers and Environment Category
Financial matters
Transparency of vehicle emissions tests and consumption
 9 a.m. - 12.30 p.m.
 2 p.m. - 4 p.m.
7 June 2016
 Room VMA3, 2nd floor
 EC, Van Maelstede Building, 1 rue de la Woluwe, 1050 Brussels

European Commission
 Directorate-General for Economic and Financial Affairs
 "Consumers and Environment" Category
Renforcer la transparence de la chaîne alimentaire pour restaurer la confiance
5 juin 2013
 10h00 - 16h30
 CESE
 Rue de la Woluwe 1
 1050 Bruxelles
 Salle VMA3

Public event
New EU goals and policies for sustainable development - Joint perspective consumers and environmental
 GOALS
 @EUWAVEEET
15/10/2019 | 9:30 a.m. - 1 p.m.
 ECSC, VMA Building, Room VMA3

European Economic and Social Committee
Négociations transatlantiques: enjeux pour les agriculteurs et les consommateurs
 Réunion conjointe des catégories "Agriculteurs" et "Consommateurs et Environnement"
Transatlantic negotiations: what is at stake for farmers and consumers
26/06/2014
 16:00 a.m. - 4:30 p.m.
 Joint meeting of the "Farmers" and "Consumers and Environment" Categories
 Salle/Room VM3, 2^e étage/2nd floor
 Rue de la Woluwe 1 - 1050 Brussels

CONSUMERS AND ENVIRONMENT CATEGORY
30 years defending European consumers
CATÉGORIE «CONSUMMATEURS ET ENVIRONNEMENT»
30 ans d'action au service des consommateurs européens
01/10/2021 | 09:30 - 13:00
 Hybrid event | Événement hybride
 European Commission | European Parliament
 Committee on the Rights of Consumers | Consumers Policy
 EUCON | EUCON STREAM

Le mot du président du groupe «Diversité Europe» du CESE



Séamus Boland

À l'occasion de la célébration du 30e anniversaire de la catégorie «Consommateurs et environnement», j'aime à penser que la catégorie a réalisé de grands progrès pour ce qui est d'influencer la politique européenne en matière de consommateurs et d'environnement.

Il est bon de rappeler que, lorsque la première pierre de l'Union européenne a été posée, ce sujet n'occupait pas une place de premier plan dans le traité de Rome. En effet, l'histoire nous montre que le traité n'évoquait la politique des consommateurs et de l'environnement qu'à titre accessoire, et ce n'est qu'à partir des années 70 et 80 que de réelles orientations en matière de politique des consommateurs ont vu le jour. Tout a commencé en avril 1975 par une résolution du Conseil (JO 1975 C 92/1) figurant dans un document relatif à une politique de protection et d'information des consommateurs, qui définissait cinq droits fondamentaux:

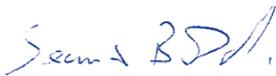
1. le droit à la protection de la santé et de la sécurité;
2. le droit à la protection des intérêts économiques;
3. le droit à la réparation des dommages;
4. le droit à l'information et à l'éducation;
5. le droit à la représentation (droit d'être entendu).

Par la suite, la législation sur les questions de consommation et d'environnement a gagné en complexité. Aujourd'hui, nombreuses sont les directives qui régissent et réglementent ce domaine. De par sa nature transversale, la législation relative aux consommateurs et à l'environnement touche en effet presque tous les aspects de notre vie.

Si l'on se penche sur les travaux effectués par la catégorie depuis sa création, il apparaît clairement, comme le font remarquer MM. Thierry Libaert et Hernández Bataller, les deux formidables porte-parole pour le mandat 2020-2023, que les membres de la catégorie, qui actuellement appartiennent tous au groupe «Diversité Europe» du CESE, ont œuvré de manière considérable en ce sens. Au regard de la composition de notre groupe, cela n'a rien de surprenant, la principale raison étant que tous nos membres représentent des personnes et des communautés qui sont directement concernées.

Néanmoins, il reste encore du travail à accomplir. Dans les mois et les années à venir, nous serons tous directement touchés par les conséquences du changement climatique. Qu'il s'agisse des transports, du travail, de la manière dont nous éduquons nos enfants, de la gestion de notre santé et, plus fondamentalement, de nos approvisionnements en nourriture, en eau et en énergie, tout va radicalement changer. Comme dans toute transformation, le défi consistera à adhérer au principe de «ne laisser personne de côté», tel que l'a énoncé à maintes reprises la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

Pour ma part, en tant que président du groupe «Diversité Europe», je suis très fier du travail réalisé par la catégorie. Je suis tout aussi convaincu que la catégorie saura appréhender les défis que pose la mise en œuvre tant du pacte vert pour l'Europe que de la transition numérique, qui modifiera profondément notre manière de vivre et de travailler. Il est extrêmement important que le groupe que nous formons soutienne et encourage la catégorie et ses membres dans cette tâche. Célébrons donc le travail accompli et remercions les nombreux membres qui ont apporté leur contribution à la catégorie, à laquelle nous souhaitons encore de nombreuses années de réussite.



Séamus Boland



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2021-47-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur: © Shutterstock



Office des publications
de l'Union européenne



Print

QE-06-21-065-FR-C
ISBN 978-92-830-5402-3
doi:10.2864/276325

Online

QE-06-21-065-FR-N
ISBN 978-92-830-5400-9
doi:10.2864/934167

FR